



Refus de prise de plainte

Par **Elo_75**, le **16/03/2015** à **19:18**

Bonjour,

Avec 3 des amis, nous nous sommes faits agressé par un homme dans le métro en rentrant de soirée à 6H du matin.

L'individu cherchait à se battre, a été hyper violent envers mes amis, il tenait des propos homophobes... L'un de mes amis a pris un coup dans le visage (nez cassé).

Des agents de la RAPT, ont fini par stopper l'homme violent qui nous poursuivait dans la station, et nous ont dit de quitter la station de métro sans nous prendre charge, ni nous proposer de contacter les secours.

Nous nous sommes rendus par nos propres moyens au commissariat le plus proche.

Et là, les policiers ont simplement refusé de prendre notre plainte parce que nous avons bu de l'alcool, et de ce fait la plainte ne serait pas recevable.

Oui, nous avons bu, mais de façon raisonnable (3 verres), nous avons des propos très cohérents face aux policiers.

En gros, leurs recommandations étaient de rentrer chez nous et de porter plainte plus tard.

Ce qui implique pour nous de reprendre le métro avec une personne blessée, au risque de croiser à nouveau l'individu qui nous avait agressé quelques minutes auparavant.

Est-ce normal que la RAPT ne propose pas d'aide dans des cas comme cela? Ne contactez pas les secours ?

Notre plainte n'était-elle pas recevable?

Merci d'avance pour votre aide, parce que j'avoue être complètement médusée par cette mésaventure.

Cordialement.

Elodie M.